



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 59
Nombre de procurations : 23

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Adrien GUENE
	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CAMBILLARD

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Convention de financement de travaux relative aux extensions des réseaux publics d'assainissement et d'eau potable de la rue de l'Ingénieur Bertin à Longvic**

Les réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue de l'Ingénieur Bertin à Longvic nécessitent une extension pour permettre le raccordement de la parcelle cadastrée 355 BB 83 à Longvic dans laquelle une opération immobilière sera réalisée.

Ces extensions sont rendues nécessaires pour viabiliser en assainissement et en eau potable une opération immobilière portée par "La Planchette Immobilière". Conformément aux informations transmises lors de la demande initiale, les extensions seront réalisées jusqu'au droit de la parcelle cadastrée 355 BB 130 à Longvic dont l'acquisition par "La Planchette Immobilière" est en cours.

Ces extensions réseaux d'assainissement et d'eau potable seront réalisées à la demande et à la charge de "La Planchette Immobilière".

L'extension du réseau d'assainissement sera constituée de collecteurs en PVC CR16 de diamètre nominal 200 mm sur une longueur totale de 85,00 ml. L'extension ne tient pas compte de la création des branchements privatifs qui seront réalisés par le délégataire du service public de l'assainissement Suez Eau France à la demande et à la charge de "La Planchette Immobilière". Le regard d'extrémité de l'extension du réseau d'assainissement sera implanté à un mètre à l'intérieur de la limite privative de la parcelle cadastrée 355 BB 130.

L'extension du réseau d'eau potable sera constituée de canalisations en fonte de diamètre nominal 100 mm sur une longueur totale de 83,00 ml. L'extension ne tient pas compte de la création des branchements qui seront réalisés par le délégataire du service public de l'eau potable Suez Eau France à la demande et à la charge de "La Planchette Immobilière". Le regard de comptage de l'extension du réseau d'eau potable sera implanté à un mètre à l'intérieur de la limite privative de la parcelle cadastrée 355 BB 130.

Les travaux d'extension, estimés à 51 749,21 € H.T. soit 62 099,06 € T.T.C. et comprenant le coût des travaux, les frais de mission complète de maîtrise d'œuvre hors phase ACT, le coût des essais de compactage de tranchée, le coût de vérification l'étanchéité des futures antennes d'assainissement et d'eau potable, les frais des raccordements réalisés par le délégataire des services publics de l'assainissement et de l'eau potable ainsi que les frais de communication destinée aux riverains et au grand public.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Dijon métropole et refacturés à "La Planchette Immobilière". Les réseaux étendus seront par la suite rétrocédés au patrimoine de Dijon métropole.

Cette convention régit les modalités de réalisation de ces travaux et son financement.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la présente convention de financement de travaux, jointe en annexe de la délibération ;
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 23 PROCURATION(S)	

